

# Comment l'Europe veut interdire les réseaux sociaux aux ados

Par **Soraya Ghali**

**Prouver son âge pour accéder à un réseau social sera bientôt une norme en Europe. La Commission lance une application dédiée, conçue sur le modèle du pass sanitaire européen.**

«Les plateformes n'auront plus d'excuses», assure d'emblée Ursula von der Leyen. Et promet une «tolérance zéro» pour les entreprises qui ne respectent pas les législations européennes protégeant les enfants en ligne. En clair, la fête est finie. On remballage. La Commission européenne accélère enfin le rythme, alors que plusieurs Etats membres la pressaient d'agir vite pour édifier un cadre harmonisé à l'échelle de l'Union européenne (UE) et que d'autres pays, dont la Belgique, avançaient en ordre dispersé, avec des textes parlementaires déjà dans les tuyaux. Tout cela faisait brouillon. Lors d'une conférence de presse, le 15 avril, sa présidente et sa commissaire chargée du Numérique, Henna Virkkunen, ont donc repris l'avantage, en annonçant que l'application européenne de vérification

d'âge est «techniquement prête à l'emploi», sans préciser quand elle sera disponible. Une déclaration qui survient judicieusement la veille d'une visioconférence convoquée par Emmanuel Macron et réunissant Ursula von der Leyen ainsi que les dirigeants de douze pays. L'objectif: agir de manière coordonnée pour que l'Europe ne devienne pas un patchwork de législations et d'outils inefficaces.

Il y a urgence. Partout, les appels à réguler ou interdire l'accès aux réseaux sociaux aux plus jeunes se multiplient, alors que des études démontrent les effets négatifs sur leur santé mentale et physique. La pression politique, elle, est devenue trop forte.

L'UE dispose pourtant d'un arsenal législatif parmi les plus stricts au monde pour encadrer les géants du numérique. Adopté en 2022 et entré en vigueur en 2024, le *Digital Services Act* (DSA) impose une série de règles renforcées en matière de protection des mineurs, dont l'obligation de vérifier l'âge de l'utilisateur pour les éditeurs de plateformes en ligne (réseaux sociaux, e-commerce, pornographie) et de le protéger contre les contenus illégaux ou dangereux. Le hic: aucune de ces deux règles essentielles n'est respectée. Dès lors,



**De plus en plus d'études démontrent les effets négatifs des réseaux sociaux sur la santé mentale et physique des jeunes.**



GETTY

l'Europe durcit le ton et décuple son ambition. «Vu que les plateformes ne disposent pas d'outils de vérification d'âge appropriés, nous avons créé la solution nous-mêmes», affirme Henna Virkkunen. Soit une application de vérification d'âge gratuite, compatible avec un appareil mobile ou un ordinateur et respectueuse des «plus hauts standards» en matière de vie privée. Elle est entièrement en *open source*, ce qui signifie que son code est consultable et vérifiable par tout un chacun et qu'elle peut «être intégrée dans toute autre solution adoptée par un Etat, y compris celles développées par une entreprise privée», renchérit la commissaire européenne. En clair, la Commission ne bloque pas une solution de type Itsme ou MyGov (qui intégrerait l'app), comme le propose Vanessa Matz (Les Engagés), ministre fédérale du Numérique. «La Commission valide notre choix de ne pas confier

**«Nous devons construire une solution unique pour l'UE, et non 27 solutions différentes.»**

aux plateformes la responsabilité et le contrôle de ces mécanismes de contrôle de l'âge», souligne cette dernière. Décryptage.

### † Le modèle du pass Covid

L'outil repose sur un protocole technique précis: la «preuve à divulgation nulle de connaissance» (*zero-knowledge proof*). Concrètement, les majeurs entrent leur passeport ou leur carte d'identité dans l'application, puis prennent leur photo ou une courte vidéo de leur visage. Si tout concorde, l'application retient seulement la preuve de la majorité, mais ne stocke pas les données d'identité. Elle fournit ensuite un QR code qui permet d'accéder aux contenus adultes. Aucune donnée personnelle n'est transmise. En résumé, il s'agit de démontrer aux services en ligne qu'une information est vraie, sans fournir cette information, comme prouver ...

# Numérique

... qu'on a plus de 18 ans, sans révéler sa date de naissance. Il faudra renouveler l'opération à chaque visite des sites et des plateformes concernés, sauf si l'utilisateur accepte les cookies.

Le modèle de référence est l'application Covid européenne, sorte de passeport vaccinal, conçue en trois mois seulement et finalement adoptée dans 78 pays sur quatre continents. Sept membres projettent déjà d'intégrer l'outil à leur portefeuille numérique national: la France, en première ligne dans ce dossier, le Danemark, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, Chypre et l'Irlande. D'autres pays suivront-ils? C'est tout l'enjeu. Certains se montrent frileux à l'idée d'interdire les réseaux aux plus jeunes, particulièrement la Finlande et les pays baltes. «Nous devons construire une solution unique pour l'UE, et non 27 solutions différentes», insiste Henna Virkkunen.

## 2 Une app loin d'être infaillible

La Commission présente son application après une série d'expériences nationales décevantes. L'Espagne avait tenté la voie directe en 2024: vérifier l'âge par le biais de la carte d'identité pour accéder aux sites pornographiques. Le projet s'est effondré sous la pression des experts en cybersécurité et des défenseurs des libertés civiles. La Grèce teste un *Kids Wallet* intégrant vérification de l'âge et contrôle parental.

L'app arrive aussi quatre mois à peine après la décision australienne de bannir certains réseaux sociaux aux moins de 16 ans. Le bilan est éloquent: 40% des adolescents contournent la loi via un VPN –un réseau virtuel privé qui permet de faire passer sa connexion Internet par un autre pays. Le dispositif prévu par la Commission n'échappe pas à ce contournement. Un mineur pourrait également produire des preuves falsifiées par l'IA ou emprunter la carte d'identité ou le smartphone d'un frère aîné. Bref, le système est loin d'être infaillible.

Autre écueil: pour mettre en œuvre sa technologie «zéro connaissance», l'exécutif européen s'est associé à Google. Ce qui, de fait, place l'entreprise américaine au centre du contrôle de la confidentialité de l'infrastructure européenne d'identité... et interroge en matière de souveraineté.

## 3 Quelles plateformes?

En ligne de mire: le «design addictif» de TikTok, dont le défilement infini

## La Belgique en ordre dispersé

En Belgique, la Flandre a décidé d'avancer sans attendre. L'exécutif flamand prévoit d'interdire les réseaux sociaux aux moins de 13 ans, notamment TikTok, Instagram et Snapchat. Il s'inspire du modèle australien, qui impose aux plateformes d'opérer elles-mêmes ces autorisations d'accès. En Wallonie, l'interdiction a déjà été abordée. Jacqueline Galant (MR), ministre des Médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, souhaite relever la limite à 15 ans, mais elle ne dispose pas de compétence sur ce point. Au niveau fédéral, enfin, la ministre du numérique, Vanessa Matz (Les Engagés), compte elle aussi interdire aux adolescents l'accès aux réseaux sociaux –le projet de loi doit être finalisé avant le 21 juillet, pour aboutir avant la fin de l'année. Sans encore évoquer un âge minimum, elle préconise également une autre méthode, en préférant passer par un vérificateur tiers, comme les applications officielles Itsm et MyGov.

et les notifications compulsives sont accusés de transformer les mineurs en captifs numériques. La Commission ne s'arrête pas là et vise Meta (Facebook, Instagram), Snapchat et même le géant du textile Shein, pour leurs manquements répétés à la sécurité des plus jeunes. En revanche, le forum en ligne Reddit ou la plateforme de jeux vidéo en ligne Roblox, très populaire auprès des jeunes et accusée de laisser prospérer des prédateurs sexuels dans ses espaces de discussion, ne sont pas concernés. Ni les messageries privées, à l'instar de WhatsApp, Signal, Messenger ou encore Telegram. Illogique? La plupart d'entre elles proposent déjà des outils semblables aux réseaux sociaux, comme les discussions de groupe, les *likes*, les *stories*... Il n'y a pas d'algorithme de suggestion, mais le harcèlement reste possible.

En réalité, une question clé demeure: que recouvre exactement, en droit, la notion de «réseau social»? Le DSA ignore la notion juridique de réseaux sociaux. Résultat: sans définition précise dans la loi, le périmètre d'une interdiction peut devenir difficile à baliser.

## 4 Quel âge?

Autre enjeu: harmoniser la limite d'âge. Cela s'annonce épineux. Sur ce point, il n'y a pas (encore) de consensus au sein des pays européens. Un seuil est fixé par le Règlement général sur la protection des données (RGPD): pas de majorité numérique en dessous de 13 ans, sans consentement parental. A partir de là, chaque Etat est libre de relever la limite d'âge. L'Autriche souhaite la porter à 14 ans; la France, le Danemark, la Pologne, la Slovaquie, la Grèce à 15 ans. Les gouvernements portugais et espagnol ciblent les moins de 16 ans, comme le recommande le Parlement européen.

Pour l'heure, la Commission se refuse à trancher sur la question de la majorité numérique. Ursula von der Leyen attend les recommandations d'un panel d'experts. Leur rapport sera livré cet été. ●

